

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 8 MAI 1879.

Établissement d'un comptoir national et d'un musée d'échantillons belges et projet de colonisation dans la Confédération Argentine (Amérique du Sud).

(Proposition de M. d'Hane-Steenhuysse, ancien membre de la Chambre des Représentants, présentée le 19 novembre 1878.)

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION PERMANENTE DE L'INDUSTRIE ⁽¹⁾, PAR M. GILLIEAUX.

MESSIEURS,

« La Belgique manque de débouchés ! Ses produits ne sont achetés, en général, par les consommateurs étrangers, que de la seconde ou de la troisième main !

» Ils leur sont vendus très-souvent revêtus de marques étrangères qui dénaturent et empêchent de faire connaître leur véritable origine !

» En un mot, notre industrie nationale, presque entièrement livrée aux intermédiaires, ne possède point les relations commerciales *directes* qui, seules, peuvent assurer la stabilité de notre trafic. »

Telles sont les plaintes répétées, dit M. d'Hane, qui, depuis de nombreuses années, se font entendre dans notre pays et auxquelles, jusqu'à présent, le peu d'initiative dont a fait preuve la nation n'a point permis de remédier efficacement.

Parmi les remèdes déjà bien souvent préconisés, ajoute M. d'Hane, il en est deux au sujet desquels, en les signalant au pays, le Roi Léopold II a prononcé les remarquables paroles suivantes : « Les comptoirs et les colonies, Messieurs, n'ont pas seulement toujours bien servi les intérêts commerciaux des peuples, mais c'est encore à ces établissements que la plupart d'entre eux ont été

(¹) La commission est composée de MM. VAN ISEGHEM, président, JANSSENS, MEEUS, BERGÉ, DE HEMPTINNE, DE ROSSIUS, PELTZER, GILLIEAUX et HOUTART.

» redevables de leur grandeur passée ou présente. » (Discours de S. A. R. Monseigneur le duc de Brabant, au Sénat, le 17 février 1860.)

Telle est l'entrée en matière de la proposition que M. d'Hane-Steenhuysen soumet à la Chambre.

Comptoir national. M. d'Hane a essayé tout d'abord de fonder un *comptoir national* et un *musée d'échantillons belges*, dans la Confédération Argentine.

Dans ce but, il a provoqué la formation d'une *Association d'industriels*, sa pensée ayant toujours été que c'est à l'*initiative privée* qu'il appartient d'établir des comptoirs et des musées de l'espèce.

Il a été ainsi amené à donner devant les chambres de commerce de Charleroi et de Liège des conférences à la suite desquelles il leur a remis son projet écrit, afin qu'elles pussent l'examiner et le discuter.

Le capital que demandait M. d'Hane s'élevait à la somme de 1,500,000 francs.

Après étude faite du projet, ces chambres de commerce ont assuré M. d'Hane de leur *appui moral*, lui promettant de recommander chaudement son travail, mais lui faisant en même temps la déclaration qu'elles ne pouvaient intervenir *financièrement*, aux termes de leurs statuts et règlements.

La même réponse lui a été donnée par le syndicat de la Bourse des métaux et des charbons de Bruxelles.

Non découragé par ce premier insuccès, M. d'Hane s'est alors adressé aux différents comités spéciaux qui forment ces chambres, sans toutefois parvenir à être plus heureux de ce côté. Leur réponse a été semblable à celle des chambres elles-mêmes.

N'étant point parvenu à réaliser son projet de comptoir national, M. d'Hane vient aujourd'hui recourir aux *pouvoirs publics* de qui, dit-il, *il est indispensable que vienne l'exemple*.

L'échec, qu'il a essuyé auprès de l'initiative privée, doit être attribué, déclare-t-il, à ce fait évident que l'esprit public en Belgique n'est pas suffisamment préparé encore, pour tenter des entreprises lointaines.

Colonisation. Abandonnant donc son projet de comptoir national, M. d'Hane reprend la question de colonisation, le second des remèdes que S. A. R. Monseigneur le duc de Brabant recommandait au Sénat et au pays, en 1860.

Là, l'État peut et doit même préparer la voie, dit M. d'Hane, et c'est pour mener à bonne fin son projet de colonisation, *dans l'Amérique du Sud*, qu'il sollicite l'intervention de la Législature.

Ce projet, M. d'Hane le soumit au Gouvernement, déjà en 1860, et il lui valut de la part de l'honorable M. Rogier, alors Ministre de l'Intérieur et chef du cabinet, la déclaration qu'il méritait l'attention du Gouvernement, *au point de vue des études qu'il témoignait avoir été faites, dans l'intérêt du développement des intérêts matériels de la Belgique*.

L'honorable Ministre ajoutait qu'il s'empressait en conséquence de communiquer le travail à son collègue des Affaires Étrangères.

En 1866, M. d'Hane fit hommage du même travail à Sa Majesté le Roi Léopold II, et Sa Majesté voulut bien lui donner l'assurance que, dans sa sphère constitutionnelle, Elle serait toujours heureuse de prêter son appui aux efforts

qui se feraient, en Belgique, pour le développement de notre prospérité commerciale et industrielle. C'est ce même projet que reprend aujourd'hui M. d'Hane et qui fait l'objet de sa proposition à la Chambre.

En 1861, et plus tard en 1866, M. d'Hane s'efforça vainement de l'exécuter, au moyen d'une société financière qu'il ne parvint pas à former, *tant est grande, dit-il, la crainte des Belges d'aider par leurs capitaux à la réalisation d'une pareille entreprise.*

A ces époques, ajoute M. d'Hane, un grand nombre de familles d'agriculteurs lui ont fait savoir directement et indirectement qu'elles étaient prêtes à l'accompagner ou à le rejoindre.

Nul doute, continue-t-il, qu'il ne retrouve aujourd'hui le même empressement, si les Chambres et le Gouvernement daignent l'honorer de leur confiance.

Ce n'est pas la première fois que le Parlement belge est amené à s'occuper de cette importante question et il existe à cet égard, dit M. d'Hane, *un précédent* qu'il invoque *comme autorité.*

L'entreprise de colonisation à Santo-Thomas de Guatemala avait été *mal conçue, mal dirigée et mal placée*; le Gouvernement jugea que l'expérience n'était pas concluante contre ses compatriotes et présenta, le 23 février 1848, à la Chambre des Représentants un projet de loi, dans lequel figurait une somme de 500,000 francs, pour un essai d'émigration et de colonisation.

« Cet essai, disait l'exposé des motifs, pourrait être tenté soit dans les vastes » contrées qui s'étendent à l'ouest des États-Unis de l'Amérique septentrionale, » soit dans l'Amérique centrale, soit au Brésil, soit enfin dans l'Algérie que sa » plus grande proximité ferait envisager peut-être avec moins de répugnance » par l'émigration.

» En provoquant un essai de colonisation extérieure, en soutenant cet essai » par des encouragements distribués avec intelligence, le Gouvernement agirait » d'après le même ordre d'idées que lorsqu'il favorise l'introduction des indus- » tries inconnues dans le pays; son but serait de frayer à l'activité nationale » des voies nouvelles, de créer des précédents utiles à imiter, d'éclairer enfin » les populations, par l'autorité d'une expérience sagement conduite. »

Le Gouvernement reconnaissait donc lui-même, en 1848, fait remarquer M. d'Hane, qu'il était utile et avantageux pour le pays, de tenter un essai de colonisation, et afin de donner la sanction officielle à cette conviction ministérielle, il demandait au pouvoir législatif de voter une somme de 500,000 francs.

Aucune suite ne fut donnée au projet de loi d'intérêt général portant ouverture d'un crédit de 15 millions, comprenant la somme de 500,000 francs, pour un essai de colonisation.

Il est probable que l'on doit en trouver la raison dans les événements qui surgirent en France, le lendemain du jour de la présentation de ce projet de loi (23 février 1848).

M. d'Hane demande à la Chambre de vouloir reprendre l'idée reconnue bonne et préconisée en 1848, et de lui accorder, *en le doublant*, le crédit demandé à cette époque.

Il explique le chiffre de *un million de francs*, qu'il demande, par cette

considération que trente années nous séparent de 1848, et que le prix des terrains, les frais d'établissement, etc., ont augmenté dans de notables proportions.

Il en conclut que la somme de un million de francs, correspond parfaitement à celle de 500,000 francs, que le Gouvernement indiquait, il y a trente ans.

Il déclare son projet basé sur l'association intelligente et aussi peu compliquée que possible du capital et du travail.

Il a choisi la *Confédération argentine* pour la contrée où il voudrait établir ses compatriotes, et il énumère les motifs de sa préférence : salubrité du climat, grande fertilité du sol, ses ressources inépuisables, facilité des communications et partant de l'écoulement des produits, mœurs et coutumes aisément assimilables par les Belges, absence d'industrie, ce qui assure d'excellents débouchés à nos usines et à nos manufactures, etc., etc.

La Confédération argentine a quatre fois l'étendue de la France et soixante-huit fois celle de la Belgique et ne compte qu'un peu plus de deux millions d'habitants.

M. d'Hane termine son exposé par quelques citations, les unes de M. Jules Duval, le rédacteur en chef de l'*Economiste français*, les autres empruntées à ses propres publications, toutes ayant pour objet de mettre mieux en évidence les bienfaits que retirent les peuples de l'émigration suivie de colonisation.

Enfin, M. d'Hane conclut par cette déclaration qu'il est loin de sa pensée que le Gouvernement doive se faire entrepreneur d'émigration ou de colonisation, que lui-même a trop combattu, dans toutes les occasions, l'intervention de l'État, *quand elle n'est pas absolument nécessaire*, pour qu'il soit possible de lui adresser un pareil reproche.

Selon M. d'Hane, dans la question de colonisation et dans quelques autres, l'action gouvernementale, *à titre d'exemple seulement*, ne doit se faire sentir que là où l'*initiative privée* est absente, et quand l'*opinion publique* peu éclairée, mal renseignée ou sous la funeste influence d'*idées erronées*, se montre indifférente et même *contraire* à ses propres intérêts. Une fois l'exemple donné, c'est alors à l'initiative privée qu'il appartient de suivre ou d'abandonner la voie qu'on lui a ouverte.

Cette manière de voir, dit M. d'Hane, est entièrement conforme, d'ailleurs, au sentiment qui guidait le Ministère de 1848, sentiment que doivent partager tous les Belges qui ont à cœur de faire connaître le nom belge à l'étranger et de voir s'étendre l'influence industrielle, commerciale, agricole et maritime de leur patrie. — En un mot, sa proposition est uniquement un exemple tenté dans des conditions de succès inusitées. — M. d'Hane dit oser l'affirmer.

Il n'a pas adressé sa demande directement, cette fois, comme il l'avait fait en 1860, à l'honorable chef du cabinet. Il a pensé qu'il était préférable d'en saisir la Législature, afin de faciliter au Gouvernement l'exécution d'une mesure dont le Ministère hésiterait peut-être à provoquer la réalisation, en présence du sentiment de crainte et de défiance qui anime encore certains esprits, depuis l'insuccès de la malheureuse affaire de Santo-Thomas de Guatemala.

Proposition.

M. d'Hane-Steenhuysc s'adresse donc à la Chambre, dans l'espoir qu'elle consentira à appuyer sa proposition et qu'elle *voudra bien émettre le vœu de*

voir le Gouvernement présenter un projet de loi, portant un crédit de un million de francs, pour la formation d'un centre de colonisation belge dans la Confédération Argentine.

La commission permanente d'industrie a examiné avec la plus bienveillante attention la proposition de M. d'Hane-Steenhuyse, comme elle ne pouvait manquer de le faire pour toute mesure qui a pour but de favoriser l'extension de nos relations et d'augmenter la prospérité industrielle et commerciale du pays.

Conclusion.

Sans vouloir reconnaître que la Plata soit pour les Belges une terre salubre au même degré que la grande partie de la Belgique, on doit cependant admettre qu'il n'y a là aucun obstacle à la colonisation et que les grands centres commerciaux de Vera-Cruz, de la Nouvelle-Orléans et de la Havane se trouvent, sous le rapport du climat, dans une situation beaucoup plus défavorable que les terres de la Plata.

Notons d'ailleurs, en passant, que l'insuccès de la colonisation de Santo-Thomas ne peut pas même être attribué à l'insalubrité relative de ce district.

Toutefois n'exagérons pas les résultats que le commerce et l'industrie belges peuvent retirer d'une colonie établie dans l'Amérique du Sud et examinons si, même dans les conditions si clairement formulées par M. d'Hane, l'intervention de l'État se trouve justifiée dans ce projet de colonisation.

Il est incontestable que la colonisation a une utilité pour toutes les nations dont le territoire est trop restreint.

Il est également reconnu que la colonisation a souvent contribué au développement de la civilisation et de la richesse.

L'utilité pour un pays de rayonner au dehors, d'y posséder des comptoirs et des établissements ne peut donc pas être mise en doute.

Cependant les difficultés et les risques de semblables entreprises sont toujours très-grandes. Tant de conditions, telles que choix du lieu, capitaux abondants, santé, force, énergie, persévérance, etc., sont exigées pour avoir chance de réussir, que l'on doit nécessairement conclure qu'un Gouvernement n'est pas capable de les réaliser efficacement, avec tout espoir de succès, et qu'il n'est pas plus apte à fonder ou à subventionner les colonisations qu'à diriger des entreprises agricoles, industrielles ou commerciales.

Il est en effet plus rationnel et plus avantageux de laisser aux émigrants toute liberté en même temps que toute responsabilité. — Ils savent ainsi mieux éviter les mécomptes et tirer meilleur parti d'une situation qu'ils ont seuls créée dans but de prospérité.

Sans devoir entrer dans des détails, que ne comporte pas d'ailleurs ce rapport, on peut dire qu'on est généralement d'accord, en présence de plusieurs exemples remarquables, sur les grands avantages de la colonisation libre, comparée à la colonisation subventionnée et réglementée, de même que sur les bons résultats

N. B. — M. d'Hane a joint à son mémoire les indications générales de son projet de colonisation, ainsi qu'un contrat d'engagement pour les vingt ou vingt-cinq familles belges qui seraient le principe, le pivot de la colonie.

que la première seule peut produire, au point de vue de la civilisation et des débouchés.

La commission permanente de l'industrie, ayant égard à ces observations, propose le renvoi de la demande de M. d'Hane-Steenhuyse, à M. le Ministre de l'Intérieur et à M. le Ministre des Affaires Etrangères.

Le Rapporteur,

VICTOR GILLIEAUX.

Le Président,

JEAN VAN ISEGHEM.

NOTE COMPLÉMENTAIRE.

Il existe actuellement à Bruxelles et à Anvers une agence d'émigration chargée de fournir des renseignements et d'offrir des facilités de transport aux personnes désireuses de s'établir au Canada ou dans la République Argentine.

En France, on voit se former une compagnie générale d'exploration et de colonisation. Les projets coloniaux présentés au nombre de quatre, se rapportent à Sumatra, aux Nouvelles Hébrides, au Golfe Persique et à l'Algérie.

Des sociétés semblables ont déjà précédemment été proposées en Belgique par MM. Edmond Frédérix, Vanderlaat et autres.

En Italie, on annonce une grande entreprise de colonisation italienne dans la Nouvelle Guinée. C'est Menotti Garibaldi qui a pris l'initiative de cette entreprise. Trente millions seraient déjà rassemblés et quatre navires seraient frétés pour transporter à destination matériel et personnel.

Une société française lyonnaise se prépare à installer de grands comptoirs à l'embouchure du Volta, sur la côte de Guinée, pour conserver, au profit de la France, tout le commerce du pays des Ashantees et des territoires voisins.

Enfin, une société anglo-française est en voie de formation pour créer un mouvement d'immigration et de colonisation en Palestine et en Syrie.

Nous croyons devoir citer tous ces exemples pour stimuler l'initiative et l'émulation de nos compatriotes.
